



## COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

#### COMPTE-RENDU DE SEANCE

##### PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, FABRE Claude, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, DELLAVALLE Christine, SOMA Jacques, POLLUS Alfred, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, ROYER Carole, PRATI Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, BOTTERO Emilie, INNOCENTI Maxime, PASSANANTE Jean-Philippe, , FILLAT Éric.

##### ABSENTS REPRESENTES :

Mme GIMBERT Sylvia donne procuration à M. COULOMB Pierre.  
Mme LEPRETRE Patricia donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.  
Mme MARCHAND Charlène donne procuration à M. INES Claude.  
Mme COLLOMBON Danièle donne procuration à M. FILLAT Éric.  
M. TULLINI Daniel donne procuration à M. FABRE Claude.  
M. BEAUZEE Thierry donne procuration à M. PASSANANTE Jean-Philippe.

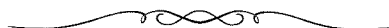
##### ABSENTS NON REPRESENTES :

M. BIAVA Patrick, absent excusé.



#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le Procès-verbal est adopté l'unanimité.



#### DELIBERATION N° 1 : CREATION D'UNE MAISON MEDICALE ET DE LOGEMENTS SOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou une Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour la création d'une maison médicale édifée sur les parcelles communales cadastrées section C 1372 et 94 situées place de la Victoire, la création de 2 logements sociaux et l'installation de panneaux photovoltaïques pour le développement des énergies renouvelables.
- d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux maison médicale.....	490.249 €	DETR/DSIL	420.000 €
Travaux logements sociaux....	267.973 €		
Panneaux photovoltaïques....	33.500 €		

Maîtrise d'œuvre, bureau d'étude coordonnateur :	47.200 €	Conseil Régional Sud PACA :	200.000 €
		ADEME :	23.000 €
		Fonds propres :	195.922 €
<b>Total HT :</b>	<b>838.922 €</b>	<b>Total HT :</b>	<b>838.922 €</b>

La commune de Saint-Zacharie s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la DETR et/ou DSIL et le taux réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

## **DELIBERATION N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL SUD PACA SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2020**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter le Conseil Régional Sud PACA au titre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) pour la création d'une maison médicale édifiée sur les parcelles communales cadastrées section C 1372 et 94 situées place de la Victoire, de 2 logements sociaux et l'installation de panneaux photovoltaïques pour le développement des énergies renouvelables.
- d'arrêter les modalités de financement suivantes :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Travaux maison médicale.....	490.249 €	DETR/DSIL	420.000 €
Travaux logements sociaux....	267.973 €		
Panneaux photovoltaïques....	33.500 €		
Maîtrise d'œuvre, bureau d'étude coordonnateur :	47.200 €	Conseil Régional Sud PACA :	200.000 €
		ADEME :	23.000 €
		Fonds propres :	195.922 €
<b>Total HT :</b>	<b>838.922 €</b>	<b>Total HT :</b>	<b>838.922 €</b>

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **DELIBERATION N°3 : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR L'IMMEUBLE A BATIR – DEMANDE D'AIDE A L'ADEME**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) peut délivrer des aides financières aux personnes publiques qui conduisent des actions entrant dans le champ de ses missions et notamment en matière de développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de solliciter l'ADEME pour l'installation de panneaux photovoltaïques, environ 65 m<sup>2</sup>, sur le bâtiment regroupant la maison médicale et les 2 logements sociaux (montant HT : 33.500 €). La construction sera édifiée sur les parcelles communales cadastrées section C 1372 et 94 situées place de la Victoire.

